

BULGARIE

1941-1944

Au printemps 1943, les Juifs de Bulgarie, grâce à la mobilisation de la société civile et de certaines personnalités du pays, échappaient à la déportation. Ceux de Macédoine, de Thrace, et d'une petite partie du territoire serbe, sous contrôle bulgare à partir de 1941, ne connaîtront pas ce dénouement et seront assassinés, pour la plupart d'entre eux, à Treblinka. L'histoire de la Shoah en Europe du Sud-Est reste mal connue en France. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit du sort des Juifs en Bulgarie et dans les territoires sous administration bulgare, durant la Seconde Guerre mondiale. La Bulgarie est généralement mentionnée pour le sauvetage de près de 50 000 Juifs et l'engagement de ses Justes. Mais l'échelle et l'ampleur des responsabilités de l'Etat bulgare, allié de l'Allemagne nazie, dans la déportation systématique des Juifs dans les nouveaux territoires, sous son administration à partir de 1941, reste encore à étudier en profondeur. Ce passé fait aujourd'hui polémique dans la région, il ne « passe

pas » et n'est pas exempt d'instrumentalisation politique. Pour les très rares descendants des survivants en Macédoine ou des autres régions, sous contrôle bulgare pendant la Seconde Guerre mondiale, la reconnaissance des responsabilités passées de l'Etat bulgare est une revendication mémorielle très forte. En Bulgarie, en revanche, la « repentance » est un geste difficile tant la nation dans son ensemble a fondé son identité autour du rôle du sauvetage des Juifs. La classe politique et les personnalités d'influence du pays se mobilisent d'ailleurs pour faire connaître mieux, en Europe et dans le monde, l'importance des Justes dans l'histoire bulgare.

Luc Lévy

Responsable du service international
du Mémorial de la Shoah

DR



ENTRETIEN AVEC NADÈGE RAGURU

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES, CHARGÉE DE RECHERCHE
ET ENSEIGNANTE À SCIENCES PO-PARIS

Balagane: La Bulgarie, durant la Seconde Guerre mondiale, a pour le moins une situation singulière: successivement neutre, du côté de l'Axe, puis des Alliés. A-t-elle d'autre choix en mars 1941, que de rejoindre l'Axe, l'alliance militaire de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ?

Nadège Raguru: L'alliance avec l'Allemagne est alors envisagée par les dirigeants bulgares comme le moyen d'accomplir les idéaux nationaux de (re)conquête de la Dobrudža du sud (accomplie dès l'automne 1940), de la Macédoine yougoslave, de la Thrace égéenne et d'une étroite bande de territoire en Serbie. Comme pendant la première Guerre mondiale, ce projet national motive les choix géopolitiques. Le pays – singulièrement après la crise de 1929 – est en outre très dépendant de l'Allemagne sur le plan économique, un pays avec lequel elle réalise à la fin des années 1930 plus d'un tiers de ses échanges extérieurs. Il convient ensuite de ne pas oublier la germanophilie d'une partie des élites gouvernementales, notamment du premier Ministre Bogdan Filov ou du ministre de l'Intérieur, Petar Gabrovski. Enfin, les dirigeants bulgares – qui refuseront jusqu'à la fin de la guerre d'envoyer des soldats combattre sur le front de l'Est, en raison des liens historiques qui les unissent à la Russie – croient en une victoire allemande

et souhaitent éviter, comme en 1918, de se retrouver du côté des perdants. Les pertes territoriales, les réparations imposées par le Traité de Neuilly (1919) avaient été à l'origine d'une crise politique et identitaire profonde entre-deux-guerres. L'entrée dans le Pacte tripartite est apparue comme un choix pragmatique, à même de protéger un Etat modeste d'ambitions allemandes ailleurs meurtrières.

Comme nouvelle alliée de Berlin, Sofia autorise les troupes allemandes à transiter par le pays, ce qui facilite la conquête de la Grèce, de la Yougoslavie et l'offensive contre l'URSS. Comment considérer le rôle de l'Etat bulgare qui déporte les Juifs des territoires annexés tout en protégeant ceux de la « Vieille Bulgarie » ?

NR: L'un des enjeux historiographiques et politiques actuels porte précisément sur l'élucidation de ce rôle. Force occupante, la Bulgarie a, dans le cadre d'un accord signé avec l'Allemagne, co-organisé la déportation des Juifs des territoires occupés, mobilisant au service de cette politique tout son appareil d'Etat – administration, police et armée. Dans le même temps, la déportation des Juifs bulgares depuis le Vieux Royaume, planifiée par le Commissariat aux affaires juives, a



Juifs déportés du nord de la Grèce (région annexée à la Bulgarie).

en effet été évitée grâce à la mobilisation de secteurs variés de la société et des élites bulgares (des élus tels que Dimitar Pechev, Petar Stajnov, Nikola Muchanov, des hiérarques orthodoxes, des intellectuels et des citoyens ordinaires, etc.), ainsi qu'au refus, en dernier ressort, du Tsar Boris III.

Comment expliquer les destinées si profondément contrastées de ces territoires ?

NR : Certains acteurs politiques et historiens bulgares soutiennent que l'envoi des Juifs des terres « nouvellement libérées » (pour reprendre le vocabulaire de l'époque) vers les camps de la mort a été ordonné par l'Allemagne et que les pouvoirs bulgares n'ont pu s'y opposer. Ils mettent en exergue le fait que, contrairement à la Dobrudža du Sud, la Macédoine du Vardar, la Thrace égéenne et la région de Pirot n'ont pas été annexées, seulement gouvernées par la Bulgarie, leur statut devant être décidé au terme de la guerre. Ils soulignent enfin que les Juifs des territoires occupés, n'ayant pas reçu la citoyenneté bulgare, ne purent être protégés. Chacun de ces éléments mériterait d'être examiné avec soin : la Bulgarie était alliée de l'Allemagne (non occupée par elle, même si cette alliance avec une grande puissance a pu être vécue comme contrainte et asymétrique); en outre, le responsable du Commissariat aux affaires juives, institution créée en 1942, a conclu un accord avec le représentant allemand le 22 février 1943 prévoyant la déportation de 20 000 Juifs des « nouveaux territoires » - accord confirmé par le Conseil des ministres bulgare le 2 mars 1943 (la population juive étant inférieure à ce chiffre, l'objectif de « 20 000 » Juifs a été interprété par les autorités allemandes et par le Commissaire aux affaires juives bulgares comme impliquant également l'arrestation et la déportation de Juifs du Vieux Royaume). Ce sont donc les pouvoirs publics bulgares qui se sont engagés à mettre en œuvre, fût-ce sur demande des autorités allemandes, la déportation. Reste par ailleurs à déterminer pourquoi, alors que le gouvernement bulgare étendit automatiquement la citoyenneté bulgare aux populations slaves de Macédoine, les Juifs ne bénéficièrent pas de cette mesure.

Comment expliquer que l'absence d'antisémitisme déclaré n'empêche pas que des lois antijuives soient adoptées par le Parlement en 1940 et appliquées en janvier 1941 ?

NR : Il convient sans doute de ne pas perdre de vue le contexte politique de la Bulgarie de la seconde moitié des années 1930 : à compter de 1935, le tsar Boris III y instaure une dictature personnelle ; les partis politiques sont interdits ; le Parlement subsiste certes, mais en ce régime autoritaire les élus de la majorité votent de manière générale assez sagement, certains diraient servilement, les mesures initiées par le pouvoir exécutif. Au moment où la Bulgarie adopte cette législation antisémite – qui sera encore durcie en 1942 –, maints Etats européens disposent d'ores et déjà d'un arsenal de mesures à caractère racial ; cette loi a pu être vécue, y compris parmi certains des députés qui se dissocieront ensuite de la politique antisémite, à l'instar de Dimitar Pechev, comme un « geste » en direction de l'Allemagne, au moment où la Bulgarie négociait activement son entrée dans le Pacte Tripartite, ainsi que les rétributions territoriales de cette adhésion (l'alliance a été officiellement scellée le 1er mars 1941 ; le déploiement d'officiers, ingénieurs, etc. allemands venus préparer les opérations en Yougoslavie et en Grèce avait été autorisé dès le mois de janvier). La durée, les conséquences de la mise en œuvre de la loi sur la défense de la Nation n'avaient sans doute pas été pleinement anticipées par une partie des élus qui votèrent le texte. Il importe cependant de rappeler que certains acteurs politiques professaient un antisémitisme déclaré, à l'instar du Premier ministre, du Ministre de l'Intérieur, ainsi que de plusieurs députés et que ceux-ci ont promu une législation conforme à leur idéologie.

Quelle est la position de l'Eglise orthodoxe ?

NR : Le rôle de l'Eglise orthodoxe est assez remarquable. Certains hauts responsables de l'Eglise, à l'instar du Métropolitain Stefan de Sofia ou du Métropolitain Kiril de Plovdiv ont, dès l'automne 1940, multiplié les formes d'opposition aux politiques antijuives (déclarations, lettres, pétitions, sollicitations d'audience avec le Tsar et d'autres hauts responsables, etc.). Ces figures morales se retrouvent au premier plan des mobilisations de 1943 contre la déportation. Mais la contribution de l'Eglise ne se limite pas à ces individualités : le Saint-Synode s'est également prononcé contre la politique antisémite, demandant aux popes d'ouvrir les portes de leurs églises pour accueillir les Juifs et les protéger. Cet engagement institutionnel ne signifie pas que tous les dignitaires de l'Eglise aient eu un comportement sans tâche. Les travaux des historiens Rumen Avramov et Nadja Danova ont montré que certains responsables du clergé avaient cherché à faire bénéficier des proches de logements « libérés » par les Juifs de Sofia, après leur expulsion ou encore pris part à la spoliation des biens des Juifs déportés, depuis les territoires occupés. Néanmoins, à la différence de ce qui a pu être observé en Roumanie, en Bulgarie, l'Eglise orthodoxe n'a pas apporté une contribution décisive au développement d'un antisémitisme à fondement confessionnel.

La spécificité bulgare à l'endroit de sa population juive ne tient-elle pas aussi au fait qu'il n'existait pas d'antisémitisme d'Etat ?

NR : La question est extrêmement délicate. Je serais tentée d'en inverser les termes. Un antisémitisme d'Etat a bien existé.

té, si l'on entend par cela une politique fondée sur l'adoption de textes législatifs, décrets et ordonnances appliqués par des institutions, pour certaines créées à cette fin (à l'instar du Commissariat aux affaires juives), pour d'autres relevant de l'appareil d'Etat ordinaire (ainsi de la police criminelle, des préfectures, du ministère du Commerce et de l'Industrie, de la Banque centrale...). Même si la mise en œuvre des mesures antijuives en Bulgarie a parfois été entravée par des retards, une certaine inefficacité, des réticences (dont se plaignent régulièrement les diplomates allemands en poste à Sofia dans leurs rapports adressés à leurs supérieurs hiérarchiques à Berlin), il reste à interpréter ces tergiversations: faut-il y voir la marque d'une résistance passive de segments de la bureaucratie ou le reflet d'un Etat bulgare à l'efficacité toute relative, a fortiori en période de guerre? Il semble en revanche que les politiques gouvernementales aient rencontré au sein de la société des échos mitigés: la faible implantation de l'antisémitisme conférait un pouvoir de conviction limité aux discours officiels. C'est principalement sous la forme de «menace communiste» que la stigmatisation des Juifs de Bulgarie a pu convaincre, à un moment où les milieux conservateurs redoutaient une URSS toute puissante.



Qui est Dimitar Pechev et quel fut son rôle pendant la Seconde Guerre mondiale dans le sauvetage des Juifs bulgares ?

NR: Dimitar Pechev (1894-1973) est un juriste de formation, aux convictions politiques conservatrices, qui fut ministre de la Justice en 1935-1936 et vice-président de l'Assemblée au moment où fut planifiée la première tenta-

tive de déportation d'une partie des Juifs de Bulgarie début mars 1943. Elu de la région de Kjustendil où vivait une forte communauté juive, il a emmené une délégation d'élus, intercéder en faveur des Juifs et obtenu du ministre de l'Intérieur, Petar Gabrovski, l'annulation des décrets de déportation. Au Parlement, il a été à l'origine, en mars 1943, d'une pétition signée par 43 députés de la majorité gouvernementale (13 d'entre eux ont ultérieurement retiré leur signature) dénonçant la politique antijuive; il s'est publiquement élevé contre la politique du pouvoir exécutif, un choix qui lui a valu de perdre son poste de vice-président de l'Assemblée. Dimitar Pechev avait toutefois voté la Loi de défense de la Nation en décembre 1940. A l'arrivée au pouvoir des communistes, il a fait l'objet de poursuites judiciaires et a été condamné par le Tribunal populaire en avril 1945, pour collaboration avec les Allemands, anticommunisme et même antisémitisme, à une peine de 15 années d'internement, pour l'essentiel, passées en résidence surveillée. En 1973, le Mémorial de Yad Vashem lui a décerné le titre de «Justes parmi les nations». Si le rôle de Dimitar Pechev est désormais bien connu, l'on peut regretter que ne soient pas davantage célébrées les contributions d'autres parlementaires, dont Petko Stajnov et Nikola Muchanov, qui se sont pourtant élevés dès l'automne 1940 contre l'adoption de la Loi sur la défense de la nation.

La mémoire de la Seconde Guerre mondiale agite-t-elle le débat politique dans la Bulgarie d'aujourd'hui ?

NR: Un débat très vif, en effet. L'interprétation de la seconde Guerre mondiale est, intrinsèquement, liée à deux des questions les plus sensibles dans l'histoire bulgare: premièrement, la Bulgarie a-t-elle connu le fascisme? Deuxièmement, comment interpréter le 9 septembre 1944, date d'arrivée au pouvoir d'un Front populaire dominé par les communistes: comme un coup d'Etat appuyé par l'armée rouge ou comme la résultante d'un soulèvement populaire antifasciste? Après 1989, ces débats ont intensément opposé ex-communistes et anti-communistes. L'étude des destinées juives s'est souvent retrouvée prise dans ces controverses, au détriment d'une intelligence des événements. Par ailleurs, au cours des années 1990, dans un contexte marqué, sur la scène internationale, comme en Bulgarie, par la valorisation de l'histoire orale et la sollicitation de témoignages, plusieurs institutions publiques ou privées (le United States Holocaust Memorial Museum, le Centre de documentation, de recherche, d'éducation et de commémoration de Yad Vashem en Israël, la Fondation Steven Spielberg...) ont entrepris de collecter les récits de vie de survivants ou de descendants de survivants de l'Holocauste, craignant que la disparition des derniers témoins n'en efface le souvenir. En Bulgarie même, plusieurs centaines de Juifs ont participé à un vaste projet d'histoire orale initié par la Fondation Steven Spielberg dont les archives vidéo sont entreposées depuis 2005 à l'University of Southern California. L'ensemble de ces démarches, individuelles ou collectives, a contribué à conférer une visibilité nouvelle à la question de la Shoah. Enfin, ces dernières années, l'interprétation de la Seconde Guerre mondiale est devenue l'un des sujets faisant l'objet d'un contentieux public et politique entre la Bulgarie et la Macédoine – un développement qui ne contribue guère à une réflexion historiographique sereine. L'actuelle crise sociale que traversent ces deux pays, le contexte des commémorations du soixante-dixième anniversaire de la déportation (des territoires occupés) et de la non-déportation (depuis le Vieux Royaume) contribuent à intensifier ces concurrences mémorielles.

Nadège Ragaru souhaite remercier les professeurs Liliana Deyanova et Nadja Danova pour leurs précieuses remarques sur une version antérieure des réponses au questionnaire.

La Shoah en Europe du Sud-Est : les Juifs en Bulgarie et dans les terres sous administration bulgare (1941-1944)

Dimanche 9 et lundi 10 juin
Mémorial de la Shoah,
17, rue Geoffroy l'Asnier - Paris 4^e

Entrée libre sur réservations auprès du Mémorial de la Shoah 01 53 01 17 42 ou sur www.memorialdelashoah.org

